

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 4 Juin 2010 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 4 juin 2010 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Christian LANTENOIS, Maire.

Absents excusés : Jean-Charles CANNARD - Philippe GENESLAY – Anne-Marie GONZALES - Emilie CARRE-DROUOT – Chantal DESCLAUD-THIRIET – Jean-Pierre RAVEZ –

Recensement des pouvoirs : Philippe GENESLAY à Christian LANTENOIS - Dominique THEVENIN à Germain TANIÈRE - Anne-Marie GONZALES à Alain RAQUIDEL

M. Michel JORAND a été élu secrétaire de séance

- ADOPTE et SIGNE le procès-verbal de la précédente réunion.
- ACCEPTE l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre du « Pôle Enfance – Petite Enfance » et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement des rues de l'Arquebuse et de Saint-Aile portant le montant initial de 419.913,70 € HT à 547.253,00 € HT et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- ACCEPTE la vente de la maison du Plessier, cadastrée ZA n° 148 et 149 sur la commune de Sablonnières (77), au prix de 115.000 €.
- DÉCIDE de renouveler le contrat avec la SACPA pour la mission de service public concernant la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale à compter du 1^{er} juillet 2010 pour un montant annuel forfaitaire de 0,647 € HT/habitant.
- ACCEPTE les modalités de financement et de gestion du F..S.L. (Fonds de Solidarité Logement) définies dans la convention 2010 et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- DÉCIDE de prendre en charge les frais de scolarité d'un enfant domicilié sur la commune et scolarisé en CLIS sur Coulommiers s'élevant à 490 €.
- DÉCIDE de participer financièrement au SAGE des deux Morin à hauteur de 0,30 €/habitant pour l'année 2010.
- ACCEPTE le solde de remboursement de 453,64 € proposé par le Cabinet d'assurance MMA de la Ferté Gaucher pour le sinistre survenu sur un candélabre au carrefour de la rue Joliot Curie et de la rue du Faubourg Saint-Nicolas.
- PROCÈDE au tirage au sort pour la désignation des jurés d'assises pour l'année 2011.
- DÉCIDE de remplacer l'indice ICC, servant de base pour la redevance de l'antenne Bouygues Télécom, par une indexation fixe annuelle de 2 % et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention.
- AUTORISE le Maire à signer avec la Société Infocom-France un contrat de mise à disposition gratuite d'un Point-Information.